



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés Mon be





Tribunal de l'entreprise de Liège **Division Verviers**

0 1 AVR. 2019

e greffier.

N° d'entreprise :

0478.988.040

Dénomination

(en entier): Klöber Benelux PGmbH

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège :Rue Mitoyenne 23

4837 Baelen

Objet de l'acte: TRANDFERT DU SIEGE SOCIAL EN REGION FLAMAND - ADOPTION

NOUVEAU TEXTE DE STATUTS - MODIFICATION DES STATUTS

Ce jour, le vingt-deux mars deux mille dix-neuf.

A 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11.

Devant Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles, exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège social à Bruxelles, avenue Lloyd George, 11, S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "Klöber Benelux PGmbH", ayant son siège à 4837 Baelen, Rue Mitoyenne 23, ci-après dénommée "la Société".

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Transfert du siège social.

L'assemblée décide de transférer le siège social à Wijngaardveld 25, 9300 Aalst.

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme le nouveau texte des statuts en néerlandais.

DEUXIEME RESOLUTION: Nouveau texte des statuts.

Afin de mettre le texte des statuts en concordance avec i) la législation actuelle, et plus particulièrement la législation linguistique, ii) la situation actuelle de la Société et iii) la décision du transfert du siège social. l'assemblée décide d'adopter un nouveau texte des statuts.

Un extrait du nouveau texte des statuts sera publié séparément,

CINQUIEME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Johan Lagae et/ou Madame Els Bruls, qui tous, à cet effet, élisent domicile au cabinet d'avocats Loyens & Loeff, à 1200 Bruxelles, rue Neerveld, 101-103, ainsi qu'à tous les avocats, employés, préposés et mandataires de Loyens & Loeff SCRL, chacun agissant seul et avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, deux procurations).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter Van Melkebeke

Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature)pas applicable aux actes de type « Mention »